

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2016

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, BRAGANTI Karine, GAS Marcel, SANTONAX Martial, GENTIL Franck, GUERRERO Elisabeth, LANTHEAUME Christiane, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel NORMAND Patrick

Absents : AVALLET Michèle, CARRION Adèle, HUREL Noël

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Date de convocation : le 19 février 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

- Délibération approbation du compte administratif 2015
- Délibération approbation du compte de gestion 2015
- Délibération affectation des résultats
- Délibération amendement sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale
- Travaux voirie – bâtiments
- Comptes- rendus commission communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1 Délibération approbation du compte administratif 2015

Pour les comptes relatifs à la mairie, il est à noter que l'on peut mieux appréhender pour les années suivantes le coût de ces activités périscolaires (TAP), malgré la participation de l'état et de la CAF, et la participation des familles, il reste à la charge de la commune, l'achat du matériel et une partie des charges. Pour 32 enfants participants, il reste donc 3 552 euros soit un coût de revient d'environ 110 euros par enfants. Les charges risquent cependant d'augmenter suite à la perte d'un bénévole.

Les travaux de voirie ont été dépassés aussi mais le curage et la mise à niveau des fossés ne seront pas récurrents. Les investissements effectués en goudronnant différents chemins devraient impacter et compenser les frais d'entretien. La baisse des charges de personnel est liée au départ d'une ATSEM en retraite et remplacée par un salaire de début de carrière.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	447 416.68 €	538 799.60 €
Investissement	335 160,45 €	534 739.22 €

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité des membres présents, 11 voix, le compte administratif du budget communal 2015.

2 Délibération approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2015, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	664 373.24 €	624 421.06 €	1 288 794.30 €
Titres de recettes émis	534 739.22 €	544 077.60 €	1 078 816.82 €
Réductions de titres	0.00 €	5 278.00 €	5 278.00 €
Recettes nettes	534 739.22 €	538 799.60 €	1 073 538.82 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	664 373.24 €	624 421.06 €	1 288 794.30 €
Mandats émis	335 160.45 €	448 706.78 €	783 867.23 €
Annulations de mandats	0 €	1 290.10 €	1 290.10 €
Dépenses nettes	335 160.45 €	447 416.68 €	782 577.13 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	199 578.77 €	91 382.92 €	290 961.69 €
Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015, présenté par le receveur municipal,
Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2015, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, 12 voix,
Approuve le compte de gestion de l'année 2015.

3 Délibération affectation des résultats

Au nom de la commission finances, Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2015 s'élève à **200 526.98 €**.

M. GAS Marcel propose d'affecter cet excédent en intégralité à la section de fonctionnement soit pour un montant de **200 526.98 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal à la section de fonctionnement pour un montant de **200 526.98 €**.

4 Délibération amendement sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Valide au regard des arguments susvisés, la proposition d'amendement rédigé en ces termes : « rejet de la prescription de fusion de la Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire avec la Communauté de Communes issue de la fusion Bièvre Isère et Région Saint-Jeannaise »,

Autorise Madame le Maire à transmettre cet amendement à Madame Claude NICAISE, membre de la CDCI.

5 Travaux voirie – bâtiments

- **Commission bâtiments**

Des solutions ont été trouvées afin de réduire le coût des travaux pour la réhabilitation de la poste en salle multi socioculturelle :

- sur le terrassement en paralysant quelques places de parkings de la salle des fêtes permettront d'économiser pour une autre technique de rétention de la terre.
- En supprimant les escaliers est du bâtiment
- En situant en tranche conditionnelle la rampe d'accès mais nécessaire pour l'accès handicapé à la salle des fêtes.
- On ne peut supprimer le reste et notamment le monte-charge car il est indispensable d'avoir deux sorties de secours pour la sécurité d'un handicapé.

L'abribus pourra être déplacé dans le square.

Il faut d'urgence un diagnostic d'accessibilité du bâtiment pour la DETR. La recherche est en cours pour cette étude et il faudra prévoir une étude pour l'amiante à moindre frais.

- **Commission voirie**

Il faudra vérifier les travaux d'égoutage si nécessaire sur les lignes hautes tension.

- **commission environnement,**

réfléchir à une idée d'aménagement pour le rond-point sur la route de Vienne.

6 Commission communales et intercommunales

- **Commission cantine**

A 6 semaines de fonctionnement, cela fonctionne bien. Les repas ont parfois des viandes avec trop de sauce, et l'accompagnement est souvent trop copieux, et les fruits trop nombreux ce qui entraîne du gaspillage. Le fromage est à pâte molle car le fromage « à la coupe » est plus onéreux.

La diététicienne commerciale d'Api, assure que la sauce est nécessaire pour que les viandes réchauffées ne soient pas sèches, et que l'accompagnement et les fruits répondent à une norme de grammage réglée et respectée.

Le poisson n'est pas servi que le vendredi.

Il faudra prévoir la modification par rapport aux repas en cas d'absence imprévue ou une grève.

Les travaux de la cantine et l'aménagement sont terminés. Une plaque de cuisson et un four micro-onde combiné à un four traditionnel ont été réceptionnés.

- **Commission communication**

Penser à faire les annonces et articles pour la prochaine parution.
Prévoir de faire un mot pour les prochaines inscriptions à la rentrée scolaires 2016 -2017.
Penser à préciser les horaires d'ouverture de la garderie.

- Commission musique

Il a eu la présentation du budget et des projets.

7 Urbanisme

Déclaration Préalable déposée le 17 février 2016 par Jordane ROCHE : Façade.

Déclaration Préalable déposée le 19 février 2016 par Yvan BADOR : Changement de destination d'une écurie en pièce à vivre.

8 Courriers reçus

- Une course cycliste passera à Primarette du 12 au 15 mai.
- Le tour de France cycliste passera aussi à Primarette le 16 juillet entre 13h et 14 h.
- Un mail pour la proposition d'un distributeur de pain automatique a été reçu, mais « chez Lucas » étant « dépôt de pain », ce type de distribution ne sembla pas nécessaire.

9 Questions diverses

En ce qui concerne la borne de recharge, il faudrait attendre au cas où le supermarché en installerait lui-même. Donc on ajourne la demande de borne en cours.

Un rappel pour le repas du CCAS à l'auberge gourmande pour samedi prochain.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h.

Le prochain conseil aura lieu le
Jedi 9 mars 2016 à 18h30